

Des élus à vos côtés au quotidien

NAO 2024 : le SU-UNSA est signataire

Tout le monde est aujourd'hui informé du contexte et des résultats de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire en 2023. Une baisse du résultat net après deux années records et un besoin de reprise de provisions permettant ainsi d'afficher un RNPG à 109,4 M€.

Vous êtes aussi déjà informés de la baisse de l'enveloppe de la Part Variable 7,3M€ pour 9,8M€ en 2022. Vous pourrez aussi vérifier dans quelques jours l'intérêt d'avoir signé un accord d'intéressement permettant d'atténuer la baisse cette année 9,7 M€ pour 10,5 M€ en 2022.

Nous ne reviendrons pas sur la négociation annuelle de branche dont le syndicat Unifié-UNSA n'a pas été signataire au vu de l'augmentation générale de 1,7%. Une augmentation générale en décalage totale avec l'inflation connue et subie par tous. CFDT et CGC ont signé cet accord sans combattre.

Les élus du Syndicat Unifié n'ont pas attendu l'ouverture des négociations pour solliciter la direction par deux fois en 2023 permettant ainsi d'obtenir **une PPV de 1000 euros** au mois de Décembre. Il n'en serait pas de même aujourd'hui suite à la loi n°2023-1107 du 29 novembre 2023.

Concernant les « rémunérations minimales », nous avons obtenu une revalorisation des métiers cœur à 1, 3 et 7 ans pour une enveloppe de 240.000€. **Grâce à l'insistance du Syndicat Unifié/UNSA**, la Direction reconnaît, et l'inscrit dans l'accord, que **la notion de maîtrise dans l'emploi n'est pas liée à l'éventuel montant distribué au titre de la rémunération variable.**

Emploi	Pallier 1 an d'ancienneté	Pallier 3 ans d'ancienneté	Pallier 7 ans d'ancienneté
	1	3	7
Gestionnaire de clientèle particuliers	30 000 €	32 000 €	34 500 €
Gestionnaire de clientèle patrimoniale	33 500 €	35 500 €	37 500 €
Chargé d'affaires gestion privée	36 500 €	38 500 €	41 500 €
Chargé d'affaires professionnels	37 500 €	39 500 €	41 500 €
Directeur d'agence	38 500 €	40 500 €	43 500 €
Directeur d'agence Multi Marchés	42 500 €	44 500 €	47 500 €

Une enveloppe d'augmentations individuelles est également attribuée de 740.000€ bruts dans le cadre d'une campagne de revalorisation des salaires de base portant ainsi l'enveloppe globale des AI à 980 000€. **Récompenser la montée en compétences des collaborateurs et non la surperformance des collaborateurs.**

La valeur du ticket restaurant est portée à 10€ et les remboursements des frais d'hôtels et de repas sont augmentés

Les salariés **pourront également investir dans des PSO tout ou partie de la prime d'intéressement dans le PEE avec un abondement plafonné à 135 euros bruts** (soit, environ 120 euros nets).

Quant au dispositif CESU, il est maintenu afin de favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle.

Les négociateurs du Syndicat Unifié-UNSA : Lionel BOURVA, Michèle NOUVEL,
Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT.



Pour nous contacter : bretagne-pays-de-loire@syndicat-unifie.net
Sur internet [UNSA – UNSA CEPBL \(su-uns-cepbl.fr\)](http://UNSA - UNSA CEPBL (su-uns-cepbl.fr))

Toutes nos actualités sur



Pour télécharger notre application,
Flashez ce QR Code

